

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Eugène CASELLI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 002-080/11/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association "Printemps du livre de Cassis"
DDEAI 11/5966/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'Association Printemps du Livre, fondée en 1988, organise du 30 avril au 8 mai 2011, la XXIIIème édition du Printemps du Livre de Cassis.

Le thème est « Féminin Pluriel », conjuguant le livre avec la musique, les arts plastiques, la photo et le cinéma.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Intégrée à cet événement, l'association développe une action de rencontre entre les écrivains et les collégiens concernant sept collèges du bassin Est de Marseille Provence Métropole.

Un tel événement et une telle action correspondent aux objectifs de la Communauté Urbaine qui, soucieuse de mettre en place une synergie entre développement et vitalité du territoire, souhaite participer en 2011 au budget de cet événement.

La convention, ci-annexée, conclue avec l'association organisatrice des rencontres permet à la Communauté Urbaine de figurer parmi les partenaires de l'événement 2011 et de préciser les modalités de collaboration.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Conseil

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour le territoire de Marseille Provence Métropole, du Printemps du Livre et du programme mis en œuvre par l'association organisatrice ;
- La valeur et la notoriété de l'événement ayant vocation à s'intégrer parmi les manifestations de « Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013 »

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée, la convention ci-annexée conclue avec l'association « Printemps du Livre de Cassis ».

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI